

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Séance du jeudi 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHÉ-RUMEAU.

**Présents :** 10**Représentés:** 1

**Sont présents:** Olivier BIERER, Marie-Rose DEBRANCHE, Jessica DRIARD, Robert FASOLO, Marie-Claude GÉLAS, Philippe GIRONI, Rose Marie HIGOA, Valerie LANEQUE, Cyril SCRIVE, Christian TOUHÉ-RUMEAU

**Votants:** 11

**Représentés:** Christian SAÛM-DECUNS

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-Claude GÉLAS

**LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 07 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 07 avril 2021.

Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Objet: REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE - CHOIX DU NOUVEAU MAÎTRE D'OEUVRE - DE 2021\_011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, lors de la séance du 23 mars 2021, il a été décidé de relancer une procédure en vue de la passation d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre suite à la résiliation du marché de TFP Ingénierie.

Aussi, conformément à l'article L2122-8 du Code de la commande publique, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du bureau d'études technique VRD – ING.C – mandataire de l'équipe constituée de l'agence Casals – Monsieur Samuel COUPEY, concepteur-paysagiste – pour un montant total de 36 900,00 € HT.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant HT de 36 900,00 € et toutes les pièces afférentes.

Objet: EMPLOI SAISONNIER VISITE EGLISE - DE 2021\_012

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que durant la période estivale il serait souhaitable d'ouvrir l'église Romane de Mouchan. Or, cette année, la commune ne dispose pas de personnel pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier d'animateur culturel pour un horaire de travail hebdomadaire de 20 heures sur une durée déterminée de neuf semaines allant du mercredi 30 juin 2021 au dimanche 29 août 2021 et pour une rémunération mensuelle égale au 20/35° du SMIC.

Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **DECIDE** de recruter un ou (une) animateur culturel pour une durée de 09 semaines, soit du 30 juin 2021 au 29 août 2021 pour un horaire hebdomadaire de 20 heures. La rémunération mensuelle sera égale au 20/35° du SMIC.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 00**

**LE MAIRE,**

**LES CONSEILLERS,**